

INFORMATIONS PRATIQUES 2020-2021

Rendez-vous de carrière

En 2020-2021, les enseignant.e.s « boostables » bénéficiant d'un rendez-vous de carrière sont les collègues :

- passé.e.s au 6ème échelon entre **le 01/09/2019 et le 31/08/2020**
- passé.e.s au 8ème échelon entre **le 01/03/2019 et le 28/02/2020**
- passé.e.s au 9ème échelon entre **le 01/09/2019 et le 31/08/2020**

Un message a été envoyé en juillet 2020 aux bénéficiaires via I-prof.

Les rendez-vous de carrière qui n'ont pas pu se tenir en 2019-2020 sont reportés au 1er trimestre de l'année 2020-2021.

Vous êtes adhérent au SE-Unsa ?

Nous pouvons vous aider à préparer votre rendez-vous de carrière :

71@se-uns.org

Revalorisation en cours

Janvier de 2016 à 2020 : hausse indiciaire.

Janvier 2021 : création d'un échelon 7 hors-classe.

Du 1^{er} septembre 2021 au 1^{er} septembre 2023 : augmentation du nombre de promotion à la classe exceptionnelle de 0,6 % par an pour atteindre 10 % dans chaque corps.

Hausse indiciaire à la classe normale (hors agrégés)

échelon	2016	2019	2020	total
11	+6	+5	+4	+15
10	+8	+5	+4	+17
9	+11	+5	+7	+23
8	+11	+5	+10	+26
7	+11	+5	+8	+24
6	+11	+5	+9	+25
5	+8	+5	+5	+18
4	+8	+5	+3	+16
3	+8	+5	+3	+16

Premier trimestre

- Reclassement pour les T1
- Inscription sur la liste d'aptitude à la direction d'école
- Mouvement interdépartemental (permutations informatisées)
- Avancement échelon

Deuxième trimestre

- Demande de temps partiels, disponibilité, congé formation
- Carte scolaire (ouvertures / fermetures de postes)
- Demande de départ en stage CAPPEI
- Résultats du mouvement interdépartemental
- Mouvement départemental (saisie)

Troisième trimestre

- Demandes d'exeat / ineat
- Inscription à la classe exceptionnelle
- Résultats du mouvement départemental
- Avancement hors classe et classe exceptionnelle

Ma rémunération

Pour savoir combien je gagne, c'est facile grâce au SE-Unsa !

Vous trouverez sur notre site internet les tableaux de rémunération en fonction de votre corps. Le net approché tient compte des retenues.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site :

[SE-Unsa / Enseignants de l'Unsa / Notre carrière et nos métiers / Mon argent et moi / Ma rémunération.](#)

Depuis décembre 2016, il est possible d'accéder aux bulletins de salaire au format numérique, chaque mois, sur l'Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public (ENSAP).

[Pour y accéder : PIA ac-dijon.fr/Services pratiques / ENSAP](#)

Mon argent et moi...



Avec le SE-Unsa, vous avez toutes les cartes en main

" Le SE-Unsa, le syndicat utile...



Des guides métiers, des mémos, des publications sont à votre disposition...

Le SE-Unsa met à votre disposition, enseignants et personnels d'éducation, différents outils pour vous informer, vous conseiller et pour mieux connaître le SE-Unsa (ses mandats, ses positions, ses combats).

- ⇒ des **guides** et des **mémos** pour tous les métiers d'enseignants titulaires ou contractuels, CPE, AED, AESH
- ⇒ des **fiches pratiques** comme : agir dans son établissement (qui rassemblent des expériences menées par des équipes pédagogiques pour changer leur établissement de l'intérieur), des fiches de suivi pour les mutations, les demandes de temps partiel, des lettres types pour écrire à l'administration, ...
- ⇒ des **brochures thématiques** : Mon argent et moi, partir enseigner hors de France, stagiaires, ...



Evolution professionnelle en changeant de métier, de missions dans ou en dehors de l'Education Nationale, c'est possible, grâce :

- au détachement
- au cumul d'activité
- au congé formation
- à la disponibilité
- à la rupture conventionnelle

Les fonctionnaires peuvent désormais rompre leur contrat à l'amiable avec la rupture conventionnelle. Jusqu'alors, il était possible d'engager une démarche de départ volontaire pour la création ou reprise d'entreprise (IDV). Ce nouveau dispositif se négocie entre l'employeur et l'agent. Les deux parties s'entendent sur les conditions du départ avec, à la clé, une indemnité et la possibilité de bénéficier de l'allocation chômage.

Le SE-Unsa 71 peut vous accompagner dans toutes vos démarches d'évolution professionnelle.